

## DECISION RH n° 2022-336

### Portant composition du **Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail**

#### **Le Directeur du Centre Hospitalier de CADILLAC,**

- VU la loi n°2009-879 en date du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires,
- VU les articles L.4611-1 et R.4612-1 et suivants du Code du Travail,
- VU le décret n° 2012-285 du 29 février 2012 relatif à la répartition des sièges des représentants des personnels non médicaux au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des établissements visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- VU les résultats aux élections professionnelles du 6 décembre 2018,
- VU les désignations effectuées par les organisations syndicales,
- VU les désignations effectuées par la Commission Médicale d'Etablissement en sa séance du 23 novembre 2021,

#### **DECIDE,**

**Article 1** : d'arrêter la liste nominative des membres du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail comme suit :

## **MEMBRES AYANT VOIX DELIBERATIVE :**

➤ **Monsieur MARLATS Philippe**, Directeur délégué, Président du CHSCT

➤ **Représentants du personnel non médical :**  
(les suppléants ont voix délibérative en cas d'absence des titulaires)

✓ **TITULAIRES :**

- Monsieur SINET Franck, Infirmier, EY, Secrétaire du CHSCT (Syndicat C.G.T.)
- Monsieur ANDRE Thierry, Infirmier, EOHH (Syndicat C.F.D.T)
- Monsieur GONTHIER Armand, Infirmier, Minkowski (Syndicat F.O.)
- Madame GOUT Jocelyne, Infirmière, CMPEA La Réole (Syndicat C.G.T.)
- Madame LESCURE Katia, Adjoint Administratif principal, EOHH (Syndicat C.F.D.T)
- Monsieur TREPAUD Jérôme, Ouvrier principal, Ateliers (Syndicat C.G.T.)

✓ **SUPPLEANTS :**

- Monsieur ALCOLEA Patrick, Ouvrier principal, Ateliers (Syndicat C.F.D.T)
- Monsieur CANDELA Etienne, Infirmier, la Rivière Bleue (Syndicat C.F.D.T)
- Monsieur COUSIN Pascal, Infirmier, CMP Lormont (Syndicat F.O.)
- Monsieur DAUBISSE Bruno, Ouvrier principal, P.C.D. (Syndicat C.G.T.)
- Madame LAINÉ Axelle Ouvrière principale, Restauration (Syndicat C.G.T.)
- Madame CHOTARD Marie-Ange, Infirmière, Epernon (Syndicat C.G.T.)

➤ **Représentant des médecins, pharmaciens, odontologistes :**  
(les suppléants ont voix délibérative en cas d'absence des titulaires)

✓ **TITULAIRE :**

- Monsieur le Docteur LE PORT Gildas, Praticien Hospitalier, HC Parchappe

✓ **SUPPLEANT :**

- Madame le Docteur BAKLOUTI Nadia, Praticien Hospitalier, CMP Villenave d'Ornon

## **MEMBRES A TITRE CONSULTATIF :**

- Madame LOTHMANN Pascale, Ingénieur, travaux
- Madame TOITOT Blandine, Coordonnateur des Soins

**Article 2** : Le président de l'instance peut faire appel à titre consultatif et occasionnel au concours de toute personne de l'établissement qui lui paraîtrait qualifiée.

**Article 3** : Cette liste est affichée dans les locaux affectés au travail.

**Article 4** : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa date d'affichage.

Fait à Cadillac, le 4 mars 2022

Le Directeur délégué,



**Philippe MARLATS**

Diffusion :

- Intranet
- Tableaux d'affichage